

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE SVT : COMPLETER SES CONNAISSANCES
EN BIOLOGIE ET/OU GEOLOGIE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 08/07/2016 ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « SVT : Compléter ses connaissances en biologie et/ou géologie » de l'UFR de Biologie comme suit :

Catherine LENNE, Président du jury, MCF
Valérie BOSSE, Vice-président, MCF

Membres du jury :

Aurélié GOUSSET, MCF
Rémi CADET, MCF
Marie-Françoise CHARPIN, MCF
Bernard BARBARIN, MCF
Didier MULNET, PRAG

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/03/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD 

- Transmis au contrôle de légalité le 1^{er} 2^e MAR. 2018

- Publié le 1^{er} 2^e MAR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.